

Dépôt de linge

Demander la *liste* de vêtements et d'objets autorisés et en respecter *toutes* les instructions : en effet, pénétrer à l'intérieur du Centre pénitentiaire avec des objets interdits (téléphone, tabac, drogue...) donnera lieu à sanctions et à poursuites judiciaires.

Insérer les vêtements dans un cabas de type « grandes surfaces » sur lequel sont inscrits le nom de la personne détenue et le numéro d'écrou.

Les familles déposent le linge lors des visites au parloir.

En l'absence de visite il convient de faire une demande de dépôt de linge sur le formulaire à télécharger et l'adresser

- au magistrat pour les personnes prévenues
- au directeur de l'établissement pour les condamnés.

NB : pour les détenus ne bénéficiant pas de visite : un seul dépôt de linge par mois, aux heures suivantes :

- Bât. A : lundi 8h30 à 11h
- Bât. B : samedi matin
- SAS : samedi matin

Les bus entre la Gare Saint-Jean et le Centre pénitentiaire

- **Pour aller de la gare Saint-Jean au Centre pénitentiaire**
 - o À l'arrêt « Gare Saint-Jean », prendre la ligne 35 direction Cracovie;
 - o Descendre à l'arrêt « le Dôme ».
 - o Prendre ensuite la ligne 8 direction Gradignan centre jusqu'à l'arrêt « Bobet »
- **Pour aller du Centre pénitentiaire à la Gare Saint-Jean**
 - o À l'arrêt « Bobet », prendre la ligne 8 direction Hôpital Pellegrin ;
 - o Descendre à l'arrêt « le Dôme ».
 - o Prendre ensuite la ligne 35 direction Gare Saint-Jean .

Pour vous informer auprès de TBM (Transports Bordeaux Métropole) :

- Tél. : 05 57 57 88 88
- [www .infotbm.com](http://www.infotbm.com)

Pour envoyer un message par la radio à une personne détenue

- o **La Clé des Ondes** : 90.1
- o **L'autre parloir**
 - Le mercredi de 19h à 20h30
 - Tél. 05 56 50 69 99 (direct) à partir de 19h

RCF : 88.9

- Le dimanche de 12h15 à 13h
- 135, rue Saint-Genès Bordeaux
- Tél. : 04 72 38 20 23

LE CHALET BLEU

Association MAI 33

Un accueil chaleureux, convivial et discret

Pour un moment de détente

Ou un temps de parole et d'écoute



34, rue de Chouiney
33170 GRADIGNAN

Tél. : 05 56 89 45 11
www.chaletbleu.fr

Heures d'accueil

Lundi, mercredi, jeudi, samedi
de 10h à 14h

Un lieu équipé pour votre visite

- informations pratiques
- salle de jeu pour les enfants
- aide à la rédaction de documents
- petit jardin
- coin change pour les bébés
- coin pique-nique (micro-ondes et réfrigérateur)
- machine à café
- toilettes

Demande de permis de visite

Les dossiers sont à retirer au bureau d'accueil du Centre pénitentiaire ou téléchargeables sur notre site.

À qui s'adresser ?

Si la personne concernée n'a pas été jugée :

et si l'instruction est en cours : s'adresser au Juge d'instruction du Tribunal Judiciaire :

30, rue des Frères-Bonie 33000 BORDEAUX ;

et si l'instruction est terminée : s'adresser au Parquet (service du Procureur) à la même adresse.

- Si la personne concernée a été jugée :

dans les 10 jours qui suivent le jugement, s'adresser au Parquet (service du Procureur) ;

à compter du 11^e jour après le jugement, s'adresser au Directeur du Centre Pénitentiaire.

Selon la situation, documents à fournir pour constituer le dossier :

2 photos d'identités (nom et prénom inscrits au dos) ;

1 photocopie (recto-verso) de la carte d'identité ou de la carte de séjour (en cours de validité) ;

1 justificatif de domicile, datant de moins de 3 mois, à votre nom (EDF, téléphone, CAF, Assédic, etc...)

1 justificatif du lien de parenté (photocopie du livret de famille, extrait d'acte de naissance, extrait de jugement de PACS) ;

1 enveloppe timbrée pour la réponse avec nom et adresse.

Pour les personnes mineures, constituez un dossier complet (ci-dessus) et ajoutez

autorisation de l'autorité parentale écrite et signée;

- photocopie de leur pièce d'identité ;

- le nom de la personne qui les accompagne lors de la visite aux parloirs ;

- photocopie du livret de famille ou de l'acte de naissance en l'absence de pièce d'identité ;

Toutes les questions relatives au permis de visite doivent faire l'objet d'un appel au 05 35 38 50 07 du lundi au vendredi de 14h à 16h.